

Paris, le 6 avril 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Les Régions remercient le gouvernement pour l'inscription en investissement de leur participation au fonds de solidarité et présentent leurs premières pistes de relance

Les Présidents de Région, réunis ce lundi en conférence téléphonique, ont remercié le gouvernement d'avoir accepté de comptabiliser en investissement leur contribution au fonds national de solidarité, et présenté les premières pistes de discussion avec l'Etat sur le plan de relance.

Ouvrant la réunion hebdomadaire, le président **Renaud Muselier** a fait part à ses collègues de la décision, annoncée le matin même par **Bruno Le Maire**, autorisant les Régions à comptabiliser en investissement leur contribution de 250 millions d'euros au Fonds national de solidarité, ouvert depuis le 1<sup>er</sup> avril aux TPE et indépendants. Les Régions ont remercié le gouvernement pour ce geste de solidarité.

Dans la foulée, les Présidents ont échangé sur les premières orientations du plan de relance de l'économie française qu'ils proposent à l'État d'engager ensemble au sortir de la crise sanitaire.

Les Régions souhaitent apporter tout leur concours à ce plan de relance qui doit être co-construit entre l'État et les Régions, chefs de file du développement économique, de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 génère une crise économique sans précédent. Au-delà des mesures d'urgence auxquelles elles ont pleinement contribué aux côtés de l'État, les Présidents de Région ont appelé dès le 30 mars à l'élaboration rapide d'un plan de relance. Les Régions proposent de construire le plan sur les 3 axes suivants :

1. **un contrat de relance à effets immédiats.** La première phase du plan de relance doit s'appuyer sur des projets concrets et matures, faisant l'objet d'une contractualisation rapide entre l'État et les Régions : projets ralentis ou à l'arrêt faute de moyens, investissements dans la santé et la recherche médicale, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, relance de l'activité touristique, associative et de l'Économie sociale et solidaire...

2. **une nouvelle politique industrielle dans le cadre d'un « new deal environnemental »**

La crise actuelle pose la question de la résilience et de la sécurité de notre système productif, tout comme sa compatibilité avec un mode de développement plus durable. La nouvelle politique industrielle doit faire l'objet d'une planification et d'une contractualisation entre l'État et les Régions, dans le cadre de la prochaine génération des Contrats de plan État-Régions (CPER).

**Contact presse : Violaine Hacke - [vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org)**



### 3. des outils de mise en œuvre simples et efficaces

Le plan de relance doit être fondé sur des processus et des outils nouveaux, avec des procédures allégées, pour disposer de moyens financiers massifs dans un contexte de forte tension budgétaire. Les Régions doivent bénéficier de mécanismes de garantie sur leurs ressources.